

## Secteur Relations Internationales - Attribution de Bourses aux Projets Internationaux

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive, la Ville de Besançon a décidé d'attribuer des bourses pour aider au financement de projets internationaux innovants, menés au cours de l'année 2004 par des associations ou établissements d'enseignement bisontins.

La dotation est à répartir entre différents projets dans les domaines linguistique, humanitaire, social ou de coopération/développement, professionnel, culturel ou sportif.

Le jury, composé de 7 membres des 1<sup>ère</sup> et 5<sup>ème</sup> Commissions, s'est réuni le 6 avril dernier et propose au Conseil Municipal de soutenir, cette année, les organismes suivants :

- l'Association Sportive du Collège Clairs-Soleils - section Handisport, pour son projet de voyage à Athènes, avec un groupe d'élèves handicapés du collège, afin d'assister à l'ouverture des Jeux Paralympiques d'Athènes qui ont lieu du 17 au 28 septembre 2004.

**Bourse proposée : 1 500 €.**

- l'Association Qui Rit Court, pour son action visant notamment à organiser des actions de prévention sur le SIDA, grâce à la formation de personnes-relais dans une dizaine de villages du Cameroun et ce, en collaboration avec une association sur place. Le projet aura lieu de mai à novembre 2004.

**Bourse proposée : 1 500 €.**

- l'Association The Serious Road Trip - Connexion Humanitaire Bisontine, pour son projet de diffusion, par le biais d'une tournée dans les villages aux alentours de Pitesti (Roumanie) en juillet 2004, d'un spectacle de cirque préparé en avril 2004 par les enfants de Pitesti et les membres de l'association bisontine.

**Bourse proposée : 1 050 €.**

- l'AROEVEN (Association Régionale des Oeuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale) pour son projet de rencontres européennes de jeunes, sur le thème de «l'élargissement de l'Europe d'Ouest en Est et la Coopération Nord-Sud, vus par les jeunes Européens», en juillet 2004.

**Bourse proposée : 1 000 €.**

- l'Association AGICS, pour son projet de promotion de la langue française au Vietnam auprès d'un jeune public d'origine modeste de la région de Saïgon, notamment par l'aide matérielle à un professeur sur place.

**Bourse proposée : 750 €.**

- l'Association SAV'AFRICA, pour son projet éducatif en faveur des jeunes du village d'Oban, au Cameroun, à travers l'aménagement de l'école, en juillet 2004.

**Bourse proposée : 600 €**

- le Lycée Professionnel Tristan Bernard, pour son projet d'organisation de stages professionnels en Grande-Bretagne, en novembre-décembre 2004, pour 4 élèves de Bac Pro Commerce.

**Bourse proposée : 500 €.**

- l'Association Astronomique de Franche-Comté, pour son projet d'observations astronomiques au Pérou, en collaboration avec des équipes américaine et péruvienne, en juillet-août 2004.

**Bourse proposée : 500 €.**

- le Mouvement du Nid, pour son projet d'accueil à Besançon d'une représentante d'une association bulgare oeuvrant pour l'aide d'urgence aux femmes victimes de trafics, afin de travailler ensemble sur un projet d'accompagnement des prostituées étrangères (notamment bulgares) de Besançon.

*Bourse proposée : 500 €.*

Au cas où l'un des projets ne pourrait aboutir cette année, l'association ou établissement d'enseignement lauréat s'engage à rembourser la somme reçue à la Ville de Besançon.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions.

En cas d'accord, la dépense, soit 7 900 €, sera imputée sur les crédits du service Relations Extérieures, chapitre 67.04.6714.94036 CS 400, abondés par un transfert de 196 € du chapitre 65.04.6574.94036 CS 400.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 24 mai 2004.*